



# Syndicat National des Jeunes Anesthésistes-Réanimateurs

Le 6 janvier 2016

## Président

Franck Verdonk  
president@snjar.fr

## Secrétaire Général

Clément Gakuba  
secretaire@snjar.fr

## Trésorier

Lucille Wildenberg  
tresorier@snjar.fr

## Vice président

Charlotte Kelway  
Yohan Rebolar  
Jean-Philippe Salaun  
David Tonon  
vp@snjar.fr

## Porte-parole

Vincent Bruckert  
porteparole@snjar.fr

## Webmaster

Clément Gakuba  
webmaster@snjar.fr

## Adresse SNJAR

17, rue du Fer à Moulin  
75005 Paris

[www.SNJAR.fr](http://www.SNJAR.fr)

## *La R3C, c'est quoi ?*

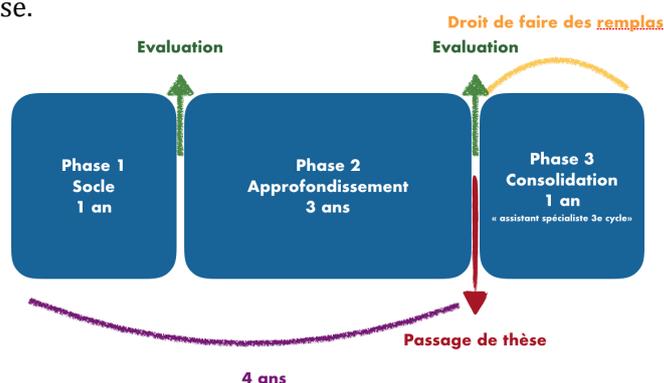
La réforme du 3<sup>ème</sup> cycle, ou R3C, est une réforme de l'internat qui va entrer en vigueur dès novembre 2017.

Cette réforme a pour objectif initial l'abolition des DESC, et la mise en place de DES filiarisés, pour toutes les spécialités, permettant de réguler très précocement la démographie médicale spécialité par spécialité. Elle vise également à égaliser les formations et les maquettes, en réglementant les différentes phases d'apprentissage et en les sanctionnant par des examens validant. Ainsi, le ministère souhaite également se mettre en accord avec la réglementation européenne.

Pour cela, il souhaite instaurer un nouveau schéma, commun à toutes les spécialités, en 3 phases :

- **La phase 1**, dite phase socle, d'un an, pour l'acquisition des connaissances de base.
- **La phase 2**, de durée variable, dite d'approfondissement. A la fin de cette phase, l'interne devra passer sa thèse de doctorat, et être thésé pour accéder à la phase 3.
- **La phase 3**, dite phase de consolidation, d'un an, correspondant à une mise en responsabilité sous la forme d'un assistantat obligatoire pour tous.

La durée des stages de phase 3 (un an ou 6 mois) et leur condition d'accès (par big matching, volonté du coordinateur ou choix de l'interne) ne sont pas encore clairement définies. Par ailleurs, les remplacements ne seront accessibles qu'après la thèse.





**Président**  
Franck Verdonk  
president@snjar.fr

-----  
**Secrétaire Général**  
Clément Gakuba  
secretaire@snjar.fr

-----  
**Trésorier**  
Lucille Wildenberg  
tresorier@snjar.fr

-----  
**Vice président**  
Charlotte Kelway  
Yohan Rebolar  
Jean-Philippe Salaun  
David Tonon  
vp@snjar.fr

-----  
**Porte-parole**  
Vincent Bruckert  
porteparole@snjar.fr

-----  
**Webmaster**  
Clément Gakuba  
webmaster@snjar.fr

**Adresse SNJAR**  
17, rue du Fer à Moulin  
75005 Paris

**www.SNJAR.fr**

Pour notre spécialité, le gouvernement propose un schéma en 5 ans (1+3+1), soit un internat raccourci à 4 ans + 1 an d'assistantat.

Par ailleurs, concernant spécifiquement l'Anesthésie-Réanimation, **il y a apparition d'un co-DES** : c'est à dire un DES commun pendant un an, qui se scinde ensuite en deux branches, l'Anesthésie Réanimation et la Médecine Intensive Réanimation (dérivée de l'ex DESC de réanimation médicale) et ceci a été imposé par les réanimateurs médicaux très implantés à la fois dans le Ministère de la Santé (conseiller de la ministre) mais aussi dans la conduite de la réforme (coordonnateur général de la réforme).

Chacun de ces DES donne à son détenteur le droit et les capacités d'exercer en réanimation ; en revanche, seul le DES d'AR donne le droit d'exercer en anesthésie et en réanimation. Celui de MIR ne donne aucune équivalence dans une autre spécialité (pas de validation de DES de spécialité médicale), et ne permet pas de travailler ailleurs qu'en réanimation et unité de soins continus.

Les capacités d'accueil de chaque DES ont été définies par arrêté le 26 Décembre : 459 Anesthésistes-Réanimateurs et 97 MIR.

**Or les besoins évalués en MIR lors des prochaines années sont DIX FOIS inférieurs à cette demande, puisque pour réaliser un remplacement générationnel annuel il ne faudrait que 10 postes par an sur l'ensemble de la France!**

On est donc face à une surestimation majeure du nombre de postes attribués à la filière MIR, avec par ailleurs de grosses disparités inter-régionales dans la répartition qui n'ont aucun sens en terme de santé publique (1 MIR à Toulouse vs 12 MIR à Lille) sans explications cohérentes.

***En quoi cela vous concerne ?***

La réforme du 3<sup>ème</sup> cycle intéresse **les futurs internes, les internes actuels et les jeunes seniors !**



**Président**  
Franck Verdonk  
president@snjar.fr

-----  
**Secrétaire Général**  
Clément Gakuba  
secretaire@snjar.fr

-----  
**Trésorier**  
Lucille Wildenberg  
tresorier@snjar.fr

-----  
**Vice président**  
Charlotte Kelway  
Yohan Rebolar  
Jean-Philippe Salaun  
David Tonon  
vp@snjar.fr

-----  
**Porte-parole**  
Vincent Bruckert  
porteparole@snjar.fr

-----  
**Webmaster**  
Clément Gakuba  
webmaster@snjar.fr

**Adresse SNJAR**  
17, rue du Fer à Moulin  
75005 Paris

**www.SNJAR.fr**

En effet, la présence d'un nombre élevé de MIR formés entrainera mathématiquement l'embolisation des postes en réanimations par ces mêmes MIR, les réanimations (médicales, chirurgicales et polyvalentes) étant leur seul point de chute. Cette situation aboutira nécessairement à l'exclusion des Anesthésistes-Réanimateurs (actuels et futurs) des réanimations, au profit d'un exercice exclusif au bloc opératoire sous la pression de l'administration. **Ce sont donc VOS futurs et actuels postes en réanimation qui seront impactés.** Si le chiffre actuel est maintenu, dans 10 ans, il faudra fournir des postes temps-plein à 485 jeunes MIR dans les réanimations et USC !!

Notre double cursus nous prépare à ces deux aspects de la spécialité, il est intolérable d'envisager d'en amputer la moitié, et ce quelle que soient les réanimations concernées. Par ailleurs, cette double qualité et formation d'anesthésie et de réanimation est une vraie plus value pour une prise en charge optimale des patients à la fois au bloc opératoire mais également en réanimation.

*La réforme en elle-même peut également aboutir à une dévalorisation de la formation d'Anesthésie Réanimation, celle-ci se retrouvant amputée d'un an d'internant au profit d'une année de mise en responsabilité.*

### ***Quels sont les moyens d'action ?***

Pour réagir efficacement et de manière coordonnées, il était nécessaire de fédérer l'ensemble des villes et régions de France à travers la création du nouveau **Syndicat National des Jeunes anesthésistes-Réanimateurs, le SNJAR**. Cette structure s'est construite sur l'énergie d'au moins un interne et d'un jeune senior référent des 27 villes de France et d'outre-mer. Il va, mieux qu'auparavant, porter nos revendications et défendre les intérêts de notre spécialité au niveau national, que ce soit auprès des ARS ou de la DGOS, proposant les postes à pourvoir dans chaque région, ou auprès du ministère de la Santé, ordonnateur final. **Face au lobbying réalisé par quelques réanimateurs médicaux à des postes clés, le SNJAR a besoin de se positionner comme représentation forte des jeunes. Il faut faire part de notre mécontentement face à ce risque majeur 1/ pour notre formation 2/ pour la prise en charge des patients 3/ pour l'attractivité de notre**



**Président**

Franck Verdonk  
president@snjar.fr

-----  
**Secrétaire Général**

Clément Gakuba  
secretaire@snjar.fr

-----  
**Trésorier**

Lucille Wildenberg  
tresorier@snjar.fr

-----  
**Vice président**

Charlotte Kelway  
Yohan Rebolar  
Jean-Philippe Salaun  
David Tonon  
vp@snjar.fr

-----  
**Porte-parole**

Vincent Bruckert  
porteparole@snjar.fr

-----  
**Webmaster**

Clément Gakuba  
webmaster@snjar.fr

**Adresse SNJAR**

17, rue du Fer à Moulin  
75005 Paris

**www.SNJAR.fr**

**spécialité.**

Mais pour cela, **nous avons besoin de VOUS** : pour vous représenter, le SNJAR a besoin de **votre soutien**. Pour cela, vous pouvez dès à présent y adhérer, grâce au lien suivant : <http://www.snjar.fr>

L'adhésion est gratuite afin de permettre de porter la voix de tous. Il existe également un profil Facebook, ***SNJeunesAR***, et un profil Twitter, ***@SNJeunesAR***, pour vous tenir au courant des dernières avancées. Connectez vous et informez vos collègues !

Avec une base locale forte, des représentants de chaque régions en son sein, le SNJAR est déjà allié et soutenu fortement par les syndicats séniors comme le SNPHARE, en collaboration avec les PUPH de la collégiale et les représentants universitaires de notre spécialité.

La structure a par ailleurs vocation a perdurer dans le temps : la cohésion des jeunes Anesthésistes-Réanimateurs et leur représentation est un grand pas en avant, qui doit se poursuivre face aux divers changements à venir, en premier lieu la mise en place de la réforme sur les 5 prochaines années.

**Les membres du Collège des Villes du SNJAR**